

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 22 mars 2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Le budget représente en effet la traduction des orientations et des politiques souhaitées par la Communauté d'Agglomération et par ses élus mais aussi l'outil financier indispensable pour mener à bien ses missions. Son vote constitue donc l'acte politique majeur de la gestion locale. Afin de bien assimiler le contenu du budget qui sera soumis au vote du Conseil Communautaire en avril prochain, il convient d'en présenter les principales données chiffrées intégrant l'analyse financière rétrospective et prospective. Comme l'énonce le CGCT, il vous est présenté par le présent rapport les principales orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, les projets liés à la fiscalité locale ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Par ailleurs, le rapport informe les membres du Conseil Communautaire du contexte international et national pour comprendre d'autant mieux les impacts conjoncturels et structurels sur la Communauté d'Agglomération, en termes de niveau de dépenses et de recettes ainsi que des équilibres annuels qui en résultent.

Le rapport d'orientation budgétaire présente à titre informatif ces éléments auprès des membres du Conseil Communautaire. Les informations ainsi présentées n'ont donc pas de caractère définitif. Avant le vote du budget 2021, ces données peuvent évoluer selon des considérations locales mais aussi nationales. Il reste par ailleurs à opérer les arbitrages des remontées budgétaires 2021 c'est pourquoi la plupart des chiffres présentés au titre de l'exercice 2021 ne sont pas définitifs.

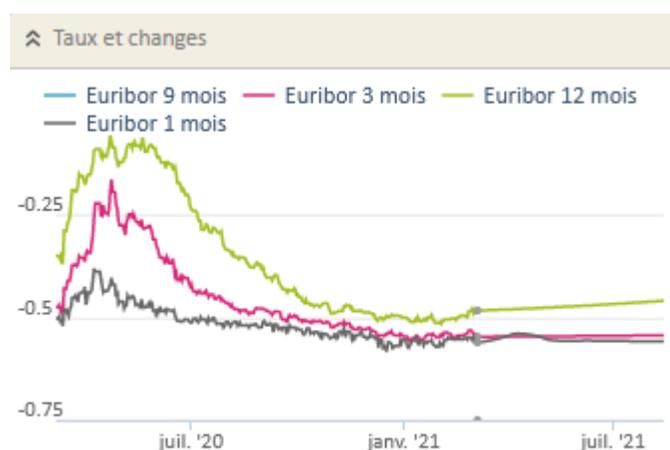
I - Le contexte encadrant la préparation des budgets 2021 et suivants

A) Le contexte international et national

La Banque Centrale Européenne poursuit ses principales actions : achats dans le cadre du Programme d'Achat d'Urgence Face à la Pandémie (PEPP) de 1850Mds€ jusque mars 2022 a minima, achats effectués dans le cadre des Achats d'Actifs (APP) à rythme mensuel de 20 Mds€ par mois, fourniture abondante de liquidité par opérations de refinancement (taux de refinancement à 0.00%, taux marginal de 0.25% et taux de dépôt à -0.50%), ... Par ailleurs, d'autres impacts restent mesurés quant aux conséquences sur les marchés financiers : poursuite de la vaccination contre la covid-19, levée des incertitudes politiques américaines, modération des modalités de Brexit, progression de certains PIB en 2020 malgré la crise sanitaire tel que celui de la Chine (+2.3%), ...

L'inflation n'est quant à elle pas encore projetée à la hausse jusque 2023 (+1.4% sur la période selon les estimations de la BCE de janvier)

L'ensemble des taux sont à niveau très bas sans perspective de remontée à court terme. Le pic de mars/avril 2020 n'est que le reflet d'un choc lié à la crise sanitaire, rapidement dissipé.



A l'échelle nationale, la crise sanitaire représente selon les dernières estimations (rapport Cazeneuve) à 3.8Mds€, contrairement aux premières estimations de 6Mds€.

En 2020, le déficit des administrations publiques (flux net d'endettement) s'élève à 11.3% du PIB, dont à peu près 0% pour les collectivités.

L'Etat prévoit en 2021 d'emprunter 280 Mds€ (pour 258 Mds€ de ressources fiscales nettes).

Par ailleurs, la réforme de la Taxe d'Habitation, cumulée aux suppressions de part régionale de CVAE et de 50% d'impôts fonciers industriels transforment 16% des recettes fiscales des collectivités en fractions de TVA et compensations de pertes de taxes (pour environ 34Mds€).

La Communauté d'Agglomération a donc préparé une prospective en tenant compte des contraintes exogènes, notamment induites par la loi de finances 2021 ainsi que la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

B) La loi de finances 2021

Plusieurs réformes d'ampleur sont inscrites dans la loi de finances 2021. Il s'agit ici de mentionner les principaux impacts de ces mesures sur le budget communautaire sans exhaustivité. La présentation du budget 2021 permettra d'apprécier plus précisément ces impacts.

En parallèle de la loi de finances, l'Etat poursuit et développe ses dispositifs d'accompagnement à la crise sanitaire.

Mesures de soutien de l'Etat aux collectivités territoriales en 2021 et plan de relance

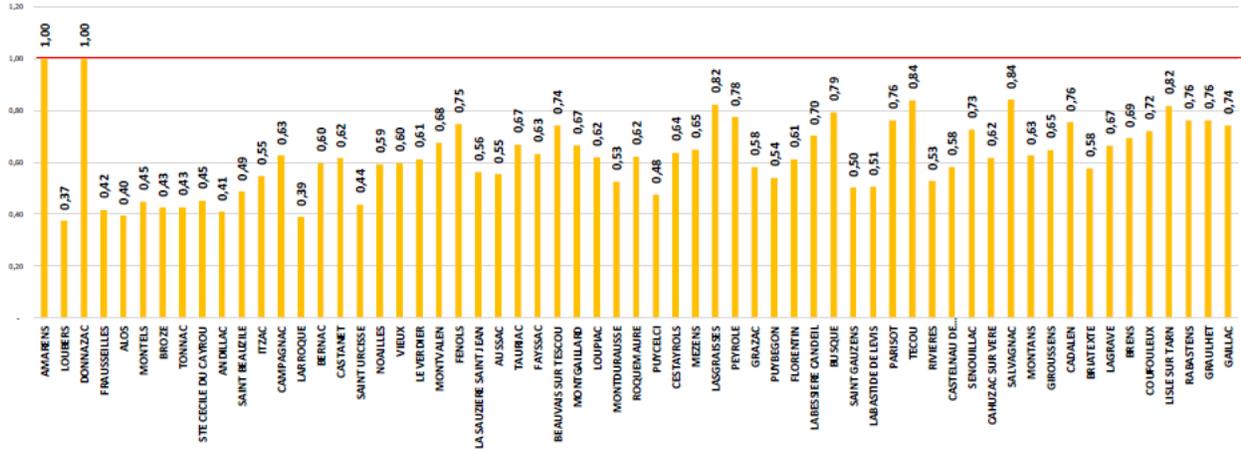
Pour toutes les collectivités	Bloc communal	Départements	Régions
<ul style="list-style-type: none">▪ L'extension du compte annexe covid-19 jusqu'au 30 juin 2021▪ La stabilité des dotations de l'Etat aux collectivités▪ La compensation des abandons de loyers	<ul style="list-style-type: none">▪ La garantie de recettes fiscales▪ Un soutien aux transports en province▪ Fonds de recyclage des friches▪ Aides aux maires densificateurs▪ DSIL rénovation thermique	<ul style="list-style-type: none">▪ Le maintien du fonds de péréquation des DMTD à son niveau 2020▪ L'abondement de 200M€ du fonds de stabilité et la modification de ces critères▪ Le financement des primes de feu▪ DSIL rénovation thermique	<ul style="list-style-type: none">▪ Le remplacement de la part régionale de CVAE par une fraction de TVA▪ 600M€ de crédits d'investissements▪ Un soutien aux transports en Ile-de-France

- *La suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les Résidences Principales :*

La suppression totale de la taxe d'ici à 2023 se poursuit, sur le territoire communautaire, près de 80% des ménages sont aujourd'hui exonérés.

Un travail assez fin a été mené par l'agglomération, à l'appui du cabinet KPMG, commune par commune, en vue de simuler l'impact de cette suppression quant au reversement de foncier bâti.

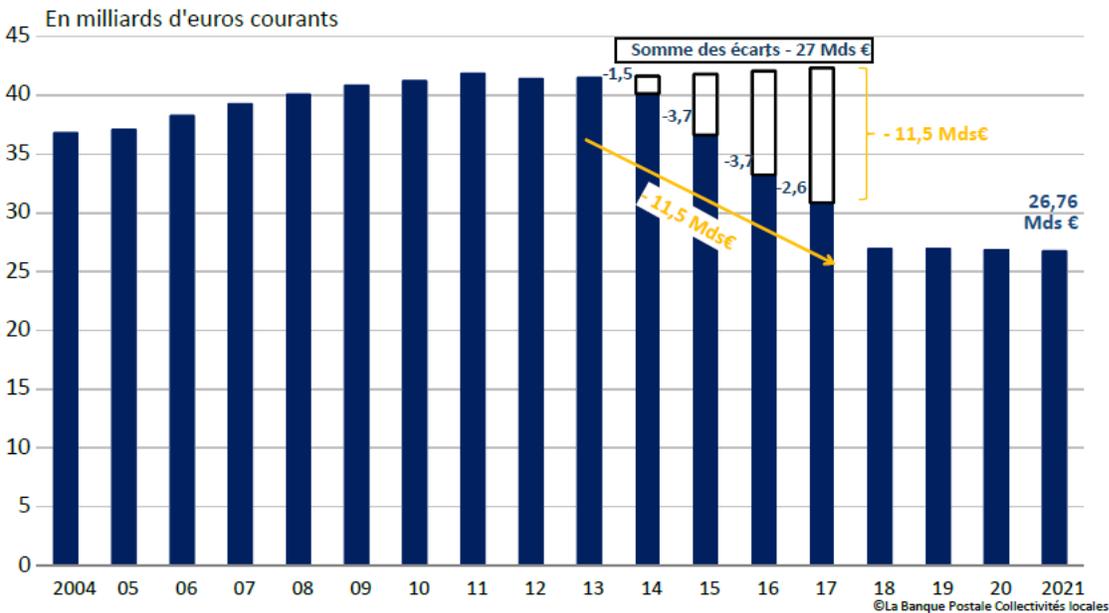
Evaluation du Coefficient Correcteur (CoCo) communal sur données 2020 prévisionnelles



- *Fixation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :*

Pour 2020, la DGF s'élèvera de nouveau à 26.8 Md€ selon l'article 78 de la loi de finances. En effet, depuis 2018, le Gouvernement a proposé de stabiliser le montant de la DGF et de poursuivre les efforts engagés en matière de péréquation et d'incitation à la création de communes nouvelles. Toutefois, en pratique, si l'enveloppe globale ne varie donc pas, le système de variation propre à l'écrêtement devrait quant à lui faire varier les DGF individuelles notifiées aux collectivités.

Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)



Au sein de la DGF du bloc communal, la DSU et la DSR augmenteront de +90 M€ chacune. La DC RTP fera office de variable d'ajustement à hauteur (-0.4% entre 2020 et 2021) toutefois sans impact sur le bloc communal à moyens constants au global (1145M€).

Face à la crise sanitaire, un système de sécurisation des recettes de fonctionnement des collectivités a été mis en place par loi de finances rectificatives 2020. Un complément de dotation est possible pour les collectivités dont les produits 2020 seraient plus faibles que les produits moyens 2017-2019. Ce dispositif est reconduit par l'article 74 en 2021.

La Communauté d'Agglomération devrait percevoir un niveau identique de Dotation d'Intercommunalité en 2021 (3M€), sous réserve de la notification officielle attendue courant avril et de DCRTP (2.5M€). La prévision d'évolution de ces deux recettes cumulées est minime et stabilise le produit à 5.5M€ en 2021.

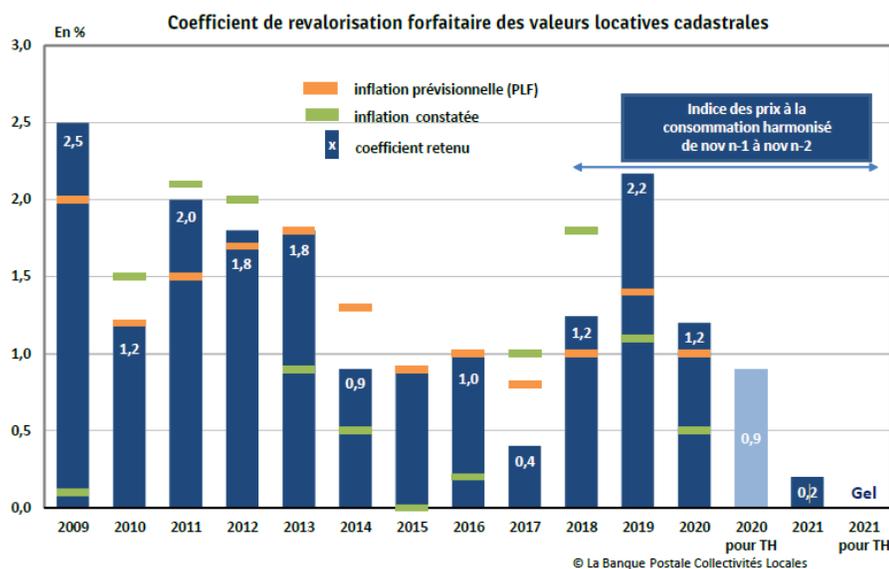
- *Neutralisation de l'impact de la réforme TH sur les indicateurs financiers utilisés dans les calculs de dotations et fonds de péréquation*

L'article 252 de la loi de finances prévoit des mesures visant à intégrer la modification des recettes dans les indicateurs financiers, notamment la disparition de TH. Pour les EPCI, les éléments de calcul nouveaux seraient la TH relatives aux résidences secondaires, la nouvelle fraction de TVA reversée par l'Etat ainsi que la compensation de perte de CFE (par la perte de moiti de bases industrielles).

Les modifications induites bouleversent complètement la structure des potentiels fiscaux et financiers ce qui signifie qu'à situation inchangée, les collectivités verront leurs indicateurs censés analyser leur caractère plus ou moins « favorisé » modifiés de manière significative. L'Etat neutralise en 2021 l'effet de ce bouleversement puis envisage un étalement jusque 2028 de l'impact réel (de manière progressive – 10 à 20%/an).

- *Aménagement de la fiscalité directe locale :*

Les bases fiscales seront revalorisées forfaitairement de 0.2% en 2021 soit un niveau historiquement bas.



Une part non négligeable des recettes fiscales économiques disparaîtra du panier fiscal communautaire et sera compensée par l'Etat au titre de l'article 29 de la loi de finances relatif à la division par deux de la valeur locative des établissements industriels. Cet impact s'évalue à 1.3M€ de perte fiscale pour la communauté dès 2021, compensée par l'Etat de manière non dynamique.

II – Les orientations de la Communauté d'Agglomération au regard de ce contexte

L'objectif du budget 2021 de la Communauté d'Agglomération est de maintenir la continuité de l'action publique en ce nouveau mandat. De nombreuses opérations se poursuivent au travers du budget 2021, clôturant ainsi les opérations lancées sous l'ancien mandat. De nouvelles émergent, pour lesquelles des arbitrages seront nécessaires pour étaler la charge des équipements sur le mandat au regard des épargnes de fonctionnement dégagées en autofinancement des équipements.

La prospective financière ainsi présentée ci-dessous comprend des trajectoires établies en vue de dégager une santé financière satisfaisante de la collectivité, hors frais de refacturations entre budgets : capacité de désendettement inférieure à 8 ans, taux d'épargne brute autour de 10% de manière consolidée (budget principal et ses annexes directs), épargnes nettes positives dans le respect du « petit équilibre » et investissement correspondant au besoin du territoire.

Des ajustements seront nécessaires dans la durée, tant en recette qu'en dépense.

Les axes d'effort côté dépense pourraient comprendre une réflexion en termes d'achat (regroupement de commandes, actualisation des besoins, nouvelles consultations, ...), le refinancement d'emprunts liés à la compétence Eau et Assainissement, l'optimisation du patrimoine, la maîtrise des charges induites par les projets nouveaux, la réflexion quant aux ressources humaines affectées aux compétences qui se stabilisent, à l'évolution des participations aux organismes extérieurs, ...

Côté recettes, il s'agirait d'enclencher des réflexions sur la politique de tarification, l'élargissement des recherches de subventions, ... Le projet de budget 2021 intègre la hausse fiscale de 16M€ visant à financer la compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire n'ayant bénéficié d'aucun financement nouveau depuis 2017 (révision d'AC en 2018-2019 uniquement) au détriment des autres compétences communautaires s'étant vu d'autant réduire leurs financements. Les communes se voient accompagner par la Communauté pour diminuer à due proportion leurs taux de foncier bâti et non bâti par l'intermédiaire de modulations sur les attributions de compensation (pour 13M€ soit une levée fiscale nette pour le territoire de 3M€).

Les éléments présentés ci-dessous intègrent l'ensemble des budgets de la Communauté d'Agglomération : budgets Principal (dont Petite Enfance et Cinémas depuis le 1^{er} janvier), Scolaire, Mobilité, Assainissement, Eau, Zones d'Activités, Voirie, REOM, TEOM et Tourisme. L'analyse financière se cantonne parfois aux seuls budgets dits liés (Principal, Scolaire, Mobilité) étroitement liés par subvention d'équilibre contrairement aux autres budgets (autonomes ou à subvention constante et pérenne).

A) Les recettes de fonctionnement

Pour 2021, une évolution majeure marquera l'autonomie du budget : la compensation de recettes économique pour près de 1.2M€ et la perte de TH pour 10M€ compensée par fraction de TVA nationale. Par ailleurs, la fiscalisation envisagée de la compétence scolaire impact également significativement les évolutions de recettes par chapitres, en impactant en hausse nette de 2.5M€ les recettes.

- *Les dotations et participations :*

Les recettes issues des dotations et participations d'organismes extérieurs évoluent significativement en 2021 (+14% soit 15M€). En effet, 1.2M€ sont inscrits en compensation de fiscalité économique du fait de la division par deux des valeurs locatives des entreprises industrielles.

Pour la Dotation d'Intercommunalité, il est prévu de reconduire le montant perçu en 2020 soit 3 005 000 € du fait de la stabilisation de l'enveloppe nationale.

Pour les compensations d'exonération, les évolutions prévues annuellement sont intégrées aux budgets. Etant donné qu'il s'agit de variables d'ajustement, nous affinerons les prévisions lors de la réception de l'état fiscal 1259 communiqué fin mars aux collectivités. Près de 200 000 € supplémentaires ont été perçus en 2019. L'enveloppe 2021 s'élève donc à un montant proche soit 1M€ à laquelle est ajouté 1.2M€ comme évoqué ci-dessus, sous réserve des pertes de compensation TH également attendues.

Les autres participations et dotations moins récurrentes (comptes 747 et 748) se dressent à 7.1M€ comme en 2019, l'année 2020 n'étant pas une référence notamment en termes de subventions.

- *Les impôts et taxes :*

Ce chapitre de recettes comprend dans les grandes lignes les impôts locaux décidés par la Communauté d'Agglomération et les produits relatifs aux transferts de compétences avec les communes membres ainsi que la nouvelle fraction de TVA perçue. L'enveloppe sera considérablement impactée en ce que le compte 7382 « fraction de TVA » se verra alimenté d'un produit de 10M€. Une partie de produit fiscal économique se verra fléché sur le chapitre 74 du fait de sa compensation.

Concernant les taux des taxes, ces derniers sont projetés en vue de fiscaliser près de 15.5M€ de dépenses liées à la compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire comme indiqué ci-dessous. Les taux s'élèveraient au niveau suivant :

PROJECTION PANIER FISCAL 2021	Réalisé 2020			Prévisions 2021			différentiel 21/20
	Base	Taux 2020	Produits	Base	Taux proposés 2021	Produits	
CATÉGORIE D'IMPÔTS							
TAXE D'HABITATION	75 875 927	13,71%	10 402 590 €	2 500 000 €	13,71%	342 750 €	-10 059 840 €
FRACTION DE TVA						9 500 000 €	9 500 000 €
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	65 724 803	2,73%	1 794 287 €	63 325 850 €	25,77%	16 319 072 €	14 524 784 €
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	3 030 236	5,68%	172 117 €	3 036 296 €	34,99%	1 062 400 €	890 283 €

Les Cotisations Foncières des Entreprises s'élèveront aux alentours de 3.6M€ et les Contributions à la Valeur Ajoutée des Entreprises quant à elles à 2.7M€, hors compensations associées.

La fraction de TVA calculée sur le territoire devrait s'élever aux alentours de 9.5M€ du fait de la retenue des taux 2017 appliqué à la base fiscale 2020.

La taxe de séjour sera valorisée en 2021 à 100 000 €. Cette taxe étant variable selon l'attractivité du territoire, il est préférable d'inscrire prudemment 100 000 €.

Le solde des attributions de compensations devrait s'élever à – 6 817 200 € pour la Communauté, soit des AC positives pour la plupart des communes du fait du projet de modulation d'AC en lien avec la fiscalisation de compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire. Ce point reste à définir en CLECT et conseil communautaire.

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères s'élèverait à 5.9M€ en 2021. Cette taxe fait l'objet d'une convergence des taux sur le territoire depuis la fusion des anciennes intercommunalités jusque 2022. Pour 2021, le taux cible de 10.20% se poursuit. Seule une commune fera encore l'objet du lissage jusqu'en 2022.

Pour le Versement Transport, le produit attendu 2021 est de 750 000 € du fait de l'application de taux différenciés sur Gaillac (0.55%) et sur le reste du territoire (0.20%).

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales évolue significativement entre 2018 et 2019 pour passer de 730 000 € à 1 339 000 € puis 1 372 606 € en 2020. Cette hausse s'explique par la hausse de l'enveloppe nationale et par la répartition au sein du bloc communal par un CIF élevé en 2019 (0.64). Le même niveau (1.4M€) est reconduit en 2021.

Les autres taxes représentent un produit moindre et se stabilisent en 2021 (TASCOM, IFER, rôles supplémentaires, ...).

- *Les produits du domaine et des services :*

Un travail de fonds devrait être enclenché sur 2021 quant aux niveaux de tarifications de la compétence Scolaire mais également de simplification des tarifs sur la compétence Assainissement collectif, avant tout projet de convergence.

Les recettes du domaine et des services ainsi présentées ne tiennent pas compte des refacturations de personnel entre budgets. Le chapitre s'élève à 7.4M€ en 2021 sans ces refacturations.

- *Autres recettes de fonctionnement :*

Les recettes dues au titre du remboursement des absences évoluent en fonction des personnes en situation d'arrêt maladie et de la couverture de ces absences par nos

assurances. Le montant inscrit au BP 2021 s'élève à près de 200 000 €, dans le même esprit que les deux derniers exercices.

Les recettes de gestion courante, principalement composées des locations, s'élèvent à 270 000 € du fait de la poursuite des locations habituelles, dont la location du champ photovoltaïque de la zone d'activité du Mas de Rest (+100 000 €).

Les recettes exceptionnelles et financières (275 000€) recensent des recettes à caractère parfois imprévisible et notamment une partie des remboursements d'assurances, de reversements de trop payés et pour 2021 le reversement d'indemnisation perçu par Rabastens au titre de l'école Las Peyras.

Globalement, sans tenir compte des budgets dits autonomes (autonoms ou annexes sans lien financier significatif avec le budget principal) les recettes de fonctionnement augmentent de 17% entre 2020 et 2021 (+8M€). Malgré le faible dynamisme des dotations et participations, la Communauté d'Agglomération finance le déficit structurel de la compétence scolaire en levant 2.5M€ de fiscalité nette sur le territoire. Le versement définitif de fraction de TVA pourrait également avoir un impact non négligeable tout comme la notification des bases fiscales fin mars.

B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement des budgets dits liés (comme ci-dessus) augmentent de 18% entre 2020 et 2021 soit +8M€. Nous évoquerons principalement les budgets liés permettant d'assurer une analyse consolidée fine, limitée aux seuls budgets liés par subventions d'équilibre.

Cette évolution ponctuelle fera toutefois l'objet d'une attention particulière en vue d'endiguer l'évolution des dépenses de gestion comme évoqué en introduction. L'évolution 2021 s'explique ainsi principalement par la modulation d'AC induisant le versement d'AC positives aux communes membres. En complément, il s'agira de porter des choix politiques forts, permettant une action de territoire performante, entre les communes du territoire et la Communauté d'Agglomération.

- *Charges à caractère général :*

Ces dépenses augmentent de 7% entre le réalisé 2020 et le BP 2021 au sein des budgets liés et s'élèvent à 8.5M€. Elles représentent 16% des dépenses réelles de fonctionnement en 2021.

Des réels efforts ont été réalisés entre les inscriptions 2019 et 2021 (2020 n'étant pas une année de référence) afin de limiter la reconduction d'enveloppes mobilisées inutilement (fluides, frais de télécom, fournitures d'équipement, entretiens non réalisés, ...). Le chapitre se stabilise donc de CA2019 à BP2021.



Evolution des principales charges à caractère général	2017	2018	2019	2020	2021
Fluides (eau, électricité, chauffe) et télécoms	632 530 €	824 150 €	1 154 468 €	1 162 463 €	1 167 994 €
Assurances	98 236 €	84 776 €	87 545 €	98 244 €	102 225 €
Documentation	81 935 €	78 991 €	82 634 €	51 980 €	34 102 €
Participations (hors chap. 65 : SDIS, ...)	2 793 884 €	1 718 773 €	1 310 324 €	1 174 651 €	1 286 745 €
Frais de nettoyage des locaux	135 277 €	131 362 €	146 931 €	194 496 €	309 100 €
Locations mobilières et immobilières	78 476 €	104 067 €	145 389 €	155 916 €	138 521 €
Entretiens, réparations et maintenances	561 886 €	840 164 €	801 542 €	821 019 €	1 085 843 €
Fêtes et cérémonies	97 237 €	83 951 €	81 449 €	39 199 €	60 570 €
Impressions publications (catalogues imprimés)	112 708 €	78 612 €	63 806 €	29 484 €	57 640 €
Fournitures culturelles, scolaires et administratives	399 655 €	579 546 €	557 710 €	826 248 €	575 263 €
Fournitures techniques	161 515 €	176 995 €	170 648 €	236 020 €	243 062 €
Frais d'actes et de contentieux	149 196 €	111 130 €	66 051 €	78 501 €	100 200 €

- *Frais de personnel :*

Les dépenses de personnel, principales dépenses de fonctionnement, représentent 48% des dépenses réelles de fonctionnement au budget primitif 2021.

En consolidé, elles s'élèvent au CA 2020 à 28.2M €. Au titre des budgets liés, le 012 2021 s'élève à 24.8M€ contre 24.5M€ au réalisé 2020 et 24.7M€ au réalisé 2019. Soit une hausse de 0.6% entre 2019 et 2021 qui marque l'effort de gestion en matière de réorganisations.

Des refacturations entre budgets s'ajoutent à hauteur de 462 000 € en 2021 mais se neutralisent en vision consolidée.

L'ensemble des éléments relatifs à la masse salariale sont développés au point III du présent rapport.

- *Charges de gestion courante :*

Les dépenses de ce chapitre comprennent globalement les admissions en non-valeur, les indemnités des élus et l'ensemble des participations et subventions (organismes extérieurs, associations, ...). Dans le présent rapport, ne sont pas évoquées les subventions entre budget principal et annexes étant donné qu'elles se repercutent en dépenses et en recettes (chapitre 74 et 65).

Le chapitre représente 35% des dépenses réelles de fonctionnement en 2021.

Cette enveloppe augmente de 2020 à 2021 de 370 000 € notamment du fait de la participation au SDIS mais aussi des subventions aux organismes et associations. Le chapitre se porte ainsi à 10.6M€.

Pour le reste, les dépenses se maintiennent à leurs niveaux habituels.

- *Les intérêts de la dette :*

L'encours de dette consolidé (tous budgets confondus) de la Communauté d'Agglomération se compose de 198 emprunts au 1/01/2021 dont emprunts relatifs aux compétences Eau et Assainissement (102 emprunts).

Nos intérêts s'élèvent à 984 000 € cette année, contre 1.2M€ en 2020. L'extinction de certaines dettes à taux élevés et le refinancement d'ampleur mené en 2019 permet de diminuer significativement les frais liés à la dette dès 2020.

Des emprunts sont envisagés en 2021, au titre d'investissements relatifs à la compétence scolaire (500K€M€) et du budget principal (520K€). Ces prêts, équilibrant la section d'investissement, seront réinterrogés en cours d'année pour assurer que des subventions ne soient pas inscrites en leur place ou que le volume des projets d'équipement inscrits au budget reflète le plus fidèlement l'exécution prévisible sur 2021.

Les lignes de trésorerie souscrites pour assurer la flexibilité des différents comptes bancaires représentent une mobilisation de près de 21 000 € de frais annuels. Le travail d'optimisation des dépenses et recettes permettra de limiter leur recours.

La gestion de la dette fait l'objet d'un focus au point F) du présent rapport.

C) Les épargnes de fonctionnement

Au regard de la répartition et de l'évolution des dépenses et recettes de la section de fonctionnement, les épargnes sont projetées à un objectif satisfaisant. Cette prospective vise à établir une trajectoire à atteindre en vue de poursuivre l'autofinancement des investissements en limitant le recours à de nouveaux emprunts, de conforter nos ratios clés (capacité de désendettement, taux d'épargnes, équipement/habitant, ...) et de maintenir la pression fiscale à périmètre de compétences constant. L'actualisation du Plan pluriannuel d'Investissement permettra de confronter nos capacités à nos ambitions.

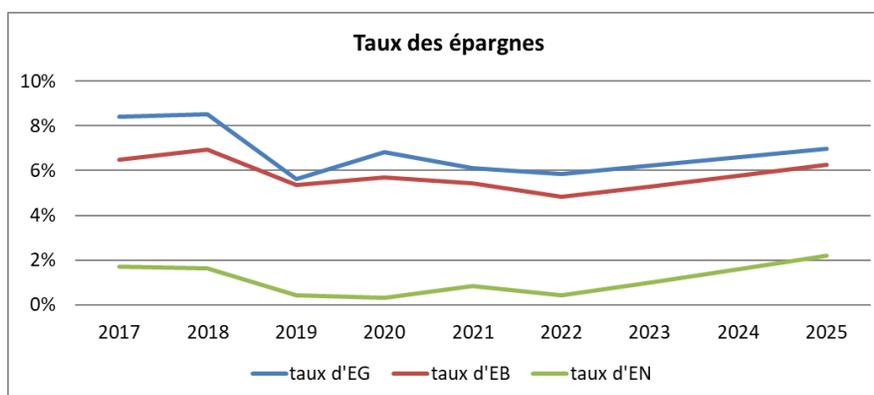
Nous focaliserons l'analyse des épargnes aux seuls budgets dits « liés » qui sont le principal, le scolaire et la mobilité. Les autres budgets disposent d'une autonomie financière ou sont des budgets annexes suffisamment indépendants financièrement pour ne pas être mêlés aux équilibres du budget principal et liés.

La prospective envisagée jusqu'à 2025 prévoit une constitution progressive de l'épargne nette, de 460K€ en 2021 à 1.2M€ en 2025, pour dégager des dépenses d'équipement de 4 à 5M€ / an, hors bénéficiaire des excédents de clôture N-1, un niveau d'évolution de 1 à 2% des recettes et dépenses de fonctionnement est inscrit à titre prospectif.

Ces évolutions permettront de maintenir un niveau d'équipement satisfaisant avec une projection d'emprunts nouveaux minimum entre 2020 et 2025 (1.2M€/an soit un désendettement de 50%/an). Des subventions, dans un niveau prudent, sont inscrites.

Le niveau de l'épargne brute devra atteindre son objectif sur la période 2020-2025, soit s'élever à hauteur de 3.5 M€ soit un taux d'épargne brute de 6%.

La chaîne des épargnes est présentée dans le tableau ci-dessous :



Prospective budgets liés consolidés									
GAILLAC-GRAULHET AGGLO	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tableau des soldes de fonctionnement									
+ Produits fiscaux	26 367 021	28 472 397	29 341 694	29 330 596	37 162 854	37 048 646	37 645 577	38 253 863	38 873 725
+ Dotations et subventions	10 482 163	13 674 385	13 430 852	13 843 419	13 749 100	13 738 000	13 738 000	13 738 000	13 738 000
+ Produits de gestion courante	4 432 550	4 675 544	4 162 296	3 280 637	3 765 348	3 791 348	3 815 588	3 840 070	3 864 798
= Produits de fonctionnement courant	41 281 733	46 822 326	46 934 842	46 454 652	54 677 302	54 577 994	55 199 165	55 831 933	56 476 523
- Charges de personnel	21 788 408	24 081 627	24 649 514	24 487 318	24 820 328	25 016 295	25 213 956	25 413 327	25 614 423
- Charges à caractère général	8 064 063	8 233 991	8 675 985	7 902 489	8 483 866	8 285 602	8 377 016	8 469 516	8 563 115
- Charges de gestion courante	7 947 171	10 486 927	10 906 195	10 860 622	18 012 157	18 080 877	18 168 225	18 257 103	18 347 539
= Charges de fonctionnement courant	37 799 642	42 802 544	44 231 694	43 250 429	51 316 351	51 382 774	51 759 197	52 139 945	52 525 077
= Epargne de gestion	3 482 091	4 019 782	2 703 149	3 204 223	3 360 951	3 195 220	3 439 968	3 691 988	3 951 446
+ Produits exceptionnels et financiers	167 906	279 854	938 046	195 874	286 400	86 400	86 400	86 400	86 400
- Charges exceptionnelles et financières	956 119	1 020 261	1 051 968	729 645	669 147	648 913	599 897	544 285	493 749
= Epargne brute	2 693 877	3 279 374	2 589 227	2 670 452	2 978 204	2 632 708	2 926 471	3 234 103	3 544 098
Tableau des soldes d'investissement									
- Remboursement des emprunts	1 989 883	2 509 187	2 385 726	2 530 377	2 521 077	2 396 169	2 370 949	2 346 289	2 305 433
= Epargne nette	703 995	770 187	203 501	140 075	457 127	236 539	555 522	887 814	1 238 665
+ Recettes propres	4 264 099	5 914 537	7 300 849	3 619 138	3 175 124	631 290	702 196	754 770	827 492
+ produit des cessions	0	153 872	273 700	156 264	192 000	0	0	0	0
= Capacité d'investissement	4 968 094	6 838 596	7 778 050	3 915 477	3 824 251	867 829	1 257 718	1 642 584	2 066 157
Travaux d'investissement et autres dépenses	7 376 144	6 781 101	12 459 888	4 860 814	11 647 112	3 717 829	4 107 718	4 492 584	4 916 158
Affectations de résultats N-1	150 672	-2 019 117	960 626	320 544	2 847 917	0	0	0	0
Subventions	772 526	1 089 471	2 257 793	2 047 558	2 321 200	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000
Emprunt nouveau	2 254 000	3 077 134	3 164 341	0	1 020 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
= Résultats de clôture	769 148	2 204 983	1 700 922	1 422 765	-1 633 744	0	0	0	-1
Restes à réaliser N-1					1 633 743				

D) Les recettes d'investissement

Malgré l'évolution des recettes et dépenses, l'épargne nette (qui se caractérise par l'épargne brute à laquelle est soustrait le remboursement en capital de dette, et finance directement les équipements d'investissement) est à un niveau minimum de 460 000 € en budgets liés.

Le travail de 2021 consistera à mettre en œuvre les premières pistes d'économies durables pour assurer la baisse de dépense de fonctionnement de 2021 et suivants et ainsi restaurer des épargnes nettes finançant durablement la section d'investissement.

Les autres recettes d'investissement sont principalement composées du Fonds de Compensation pour la Taxe à Valeur Ajoutée (FCTVA) (1.5M€) et des subventions (2.3M€).

A ce jour, la section intègre le tirage d'emprunts nouveaux en 2021 pour 1 020 000 € à réinterroger après arbitrages budgétaires. Ces emprunts seront réalisés pour abonder le financement des opérations du budget scolaire et principal sous réserve de subventions encaissées plus tôt que les prévisions. En effet, parmi les emprunts prévus, certains seront de type court terme pour pallier le décalage de trésorerie dû à l'encaissement de subventions a posteriori.

E) Les dépenses d'investissement

L'ensemble des équipements et travaux de 2021 représenterait environ 19 M€ en budgets consolidés dont 11M€ en budgets liés, à affiner après arbitrage budgétaire en cours. Il est prévu de poursuivre les opérations pluriannuelles engagées sur le précédent mandat et de maintenir un programme d'entretien, d'amélioration, d'équipement et de développement cohérent au regard des moyens et des besoins du territoire. Certaines nouvelles opérations sont inscrites sans être engagées et seront également présentées en cours d'année pour arbitrage.

Les principales opérations inscrites en attente des arbitrages sont les suivantes :

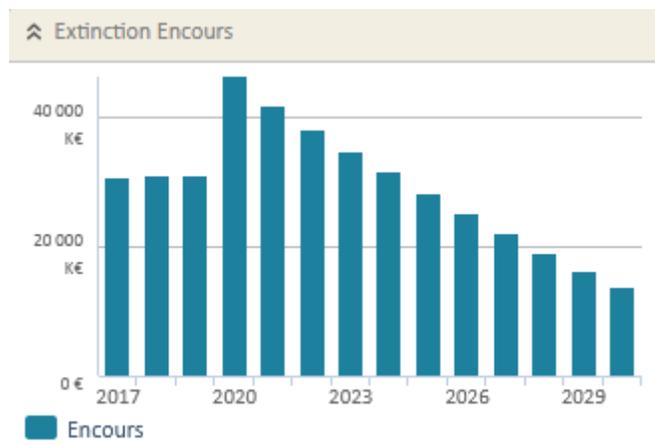
- Extension du Centre Archéosite
- Travaux sur les centres de ressources (salle de réunion, bureaux archives, ateliers)
- Réparations des sinistres de la MJC de Téco, des panneaux photovoltaïques de la salle de Lisle et de Vinopôle
- Remise en conformité de bâtiments, d'aires de jeu, de matériels de secours, ...
- Réserves foncières économiques, voiries ZA, lancement Cité du Cuir, ...
- Fonds de concours aux communes (espaces publics, cœurs de village, ...)
- Finalisation du Projet d'Aménagement communautaire, études PLUIs, RENOVAM et aides au logement, plan vélo, PCAET, ...
- Logiciel RH, suite bureautique, achats de photocopieurs et PC, ...
- Sécurisations bâtementaires, travaux d'optimisation des frais structurels, renouvellements d'installation de CVC, ...
- Construction du groupe scolaire de Montgaillard/Beauvais/Tauriac
- Réaménagement et extension de l'école de Brens

- Construction de l'école de Lentajou à Gaillac
- Extension et réaménagement de l'école de Lagrave
- Réparations de l'école Tessonnières à Gaillac
- Travaux restaurants La Clavelle à Gaillac
- Menuiseries de l'école de Lisle sur Tarn
- Réaménagement des locaux scolaires de Salvagnac
- Aménagement de l'entrée de l'école de Rivières
- Rénovation de la cantine de Cesayrols
- Réparation des sinistres de l'école de Rabastens
- Enveloppe petits et moyens investissements, sécurisations, travaux TEPCV, ...
- ...

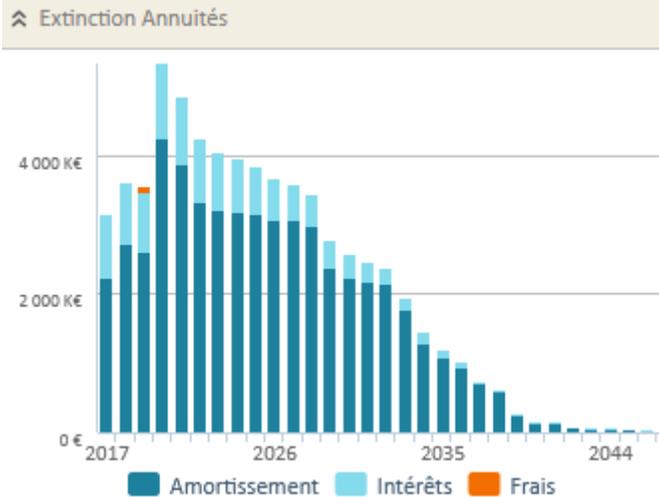
Hormis ces dépenses d'équipement, la Communauté d'Agglomération alloue une partie des crédits de sa section d'investissement au remboursement du capital de la dette. En 2021, le remboursement en capital s'élève à 4M€ en consolidé et 2.5M€ en budgets liés.

F) La gestion de la dette

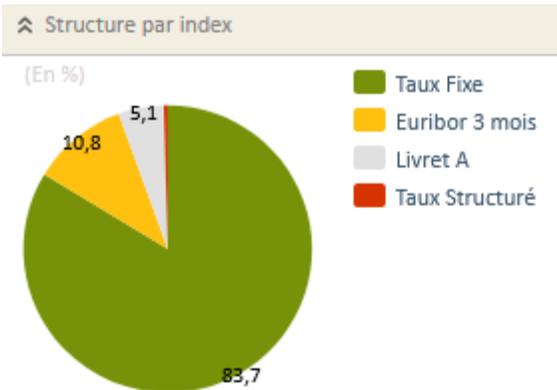
La charge du remboursement de la dette a augmenté significativement entre 2019 et 2020 du fait de l'intégration de la dette relative à la compétence Assainissement collectif. Fin 2019, le Capital Restant Dû (CRD) s'élevait à 31.5M€, pour s'élever fin 2020 à 41.8M€.



Sur le budget 2021, l'annuité de dette (capital et intérêt) représente globalement 5.3M€.

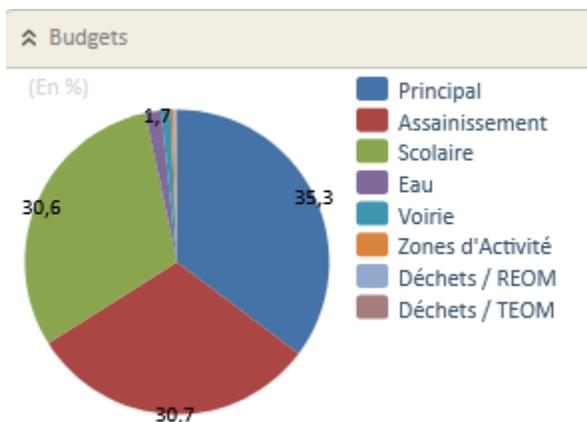


Notre dette se compose principalement d'emprunts à taux fixes :

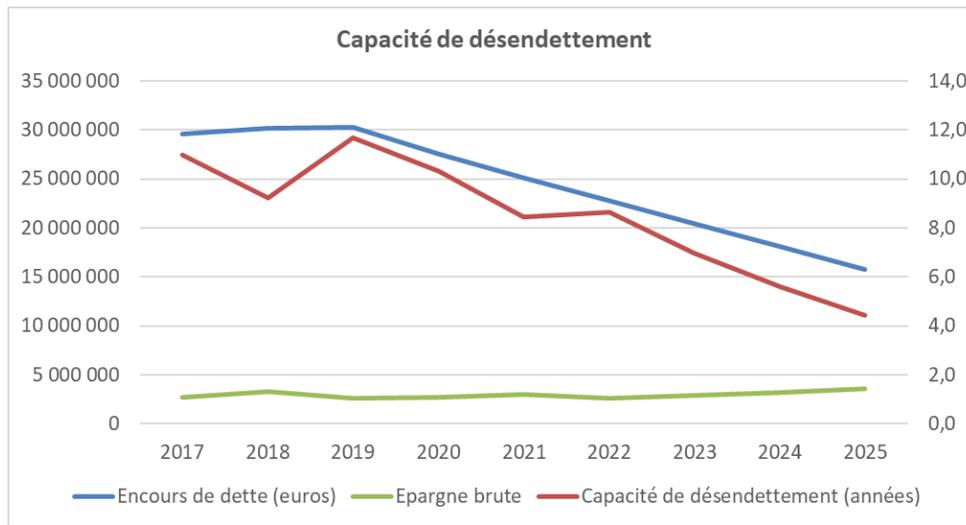


A la suite du refinancement de dette en 2019, la plupart des emprunts du Crédit Agricole ont été remboursé et la Banque Postale a permis le refinancement de cette dette. Le bilan de cette opération de refinancement a été extrêmement positive du fait de souscription de taux entre 0.34% et 0.75% au lieu de taux historiques allant jusqu'à 5,29%. Le gain de l'opération a généré une économie sur la durée résiduelle des prêts de 800 000 €.

Trois budgets portent 97% de la dette communautaire :



Enfin, dans le prolongement de la stratégie de désendettement durable, notre capacité de désendettement s'élèvera entre 2 et 5 ans sur la période 2021-2025.



III – Les informations relatives aux Ressources Humaines

En déclinaison des nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective (issue notamment des bilans sociaux) et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le Président au conseil communautaire, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget

A) La structure des effectifs

1) Evolution depuis 2017 et perspective 2021

Au 1^{er} janvier 2021, les effectifs de la Communauté d'agglomération comprennent 822 agents, dont 451 agents titulaires permanents et 386 non titulaires (contrat à durée déterminée d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi et emplois d'avenir ainsi qu'agents contractuels de droit public assurant des besoins temporaires ou des remplacements).

Les 451 agents titulaires représentant 437 ETP,

Les 386 non titulaires représentent 310 ETP 418 agents sont fonctionnaires CNRACL, 64 sont fonctionnaires et 2 sont actuellement en détachement.

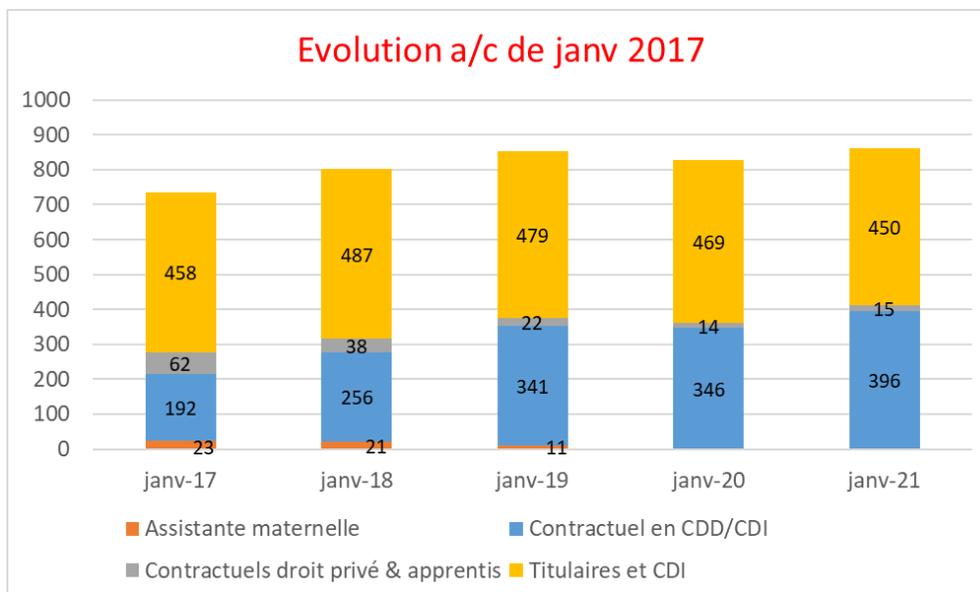
La répartition par catégorie hiérarchique est la suivante :

- 45 agents de catégorie A pour 50.4 ETP ;
- 57 agents de catégorie B pour 52.6 ETP ;
- 349 agents de catégorie C pour 346.2 ETP.

2) Evolution statutaire depuis 2017

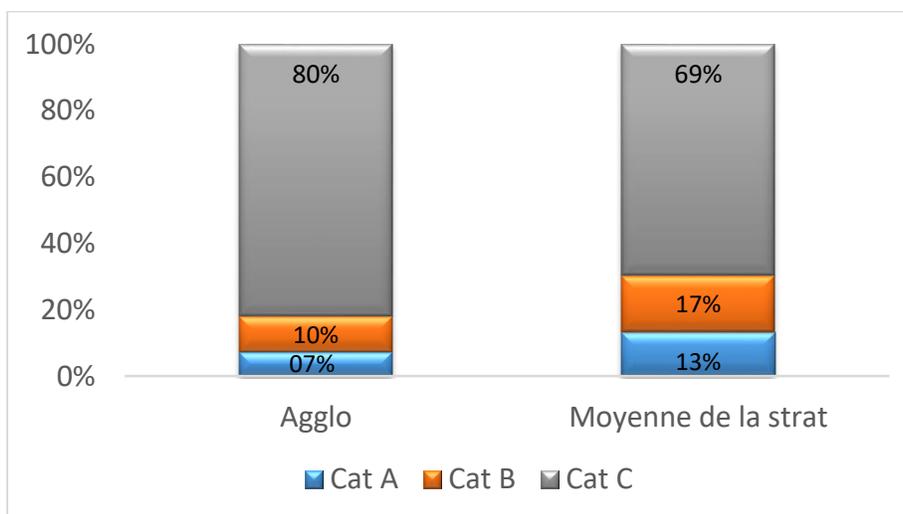
Le nombre d'agents titulaires/stagiaires au sein de la collectivité a augmenté entre 2017 et 2018 dans le cadre des mises aux normes d'encadrement pour se stabiliser à compter de 2019 et se réduire en 2020 au regard des départs (Retraite, mutation etc.)

Le nombre de titulaires reste toutefois contenu dans l'attente d'une consolidation organisationnelle de la structure.



Les effectifs de janvier 2021 sont marqués par la situation liée au COVID. En effet, les renforts exigés soit pour des raisons sanitaires, soit par les personnels en situation d'autorisation spéciales d'absence (Cas contact, raisons de santé) ont induit un appel d'une trentaine de contractuels supplémentaires.

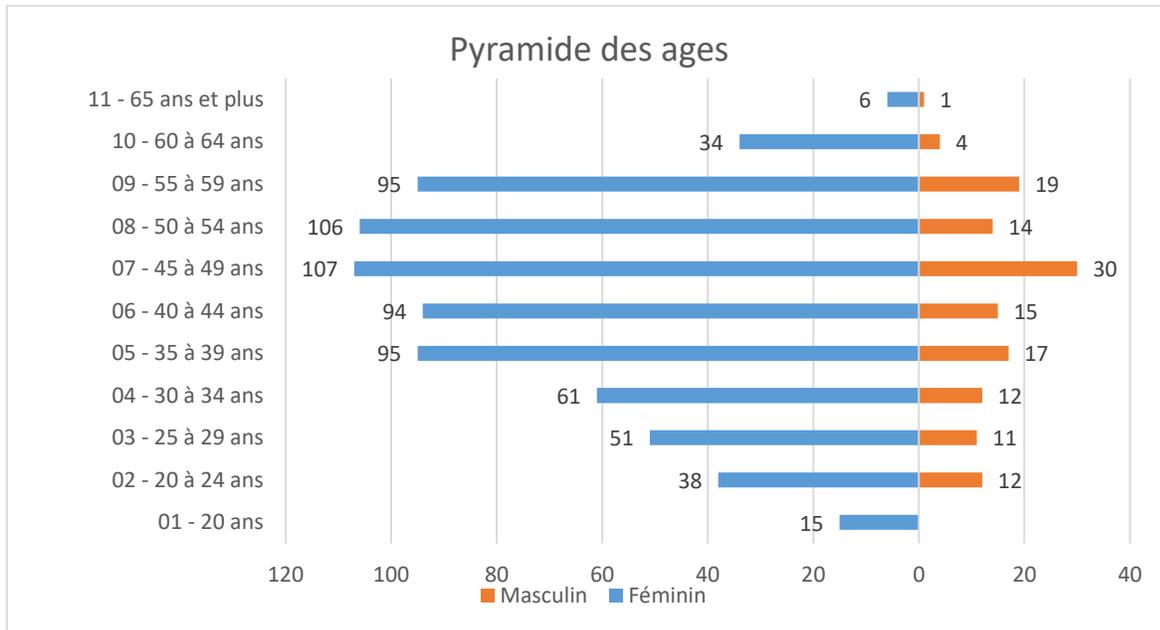
3) Répartition catégorielle



La prise en charge de la compétence scolaire et petite enfance explique le taux important de personnel de catégorie C au regard de la moyenne de la strate, il en est de même pour le taux de féminisation qui est de 50/50 pour notre strate. (Info bilan social DGCL 2017)

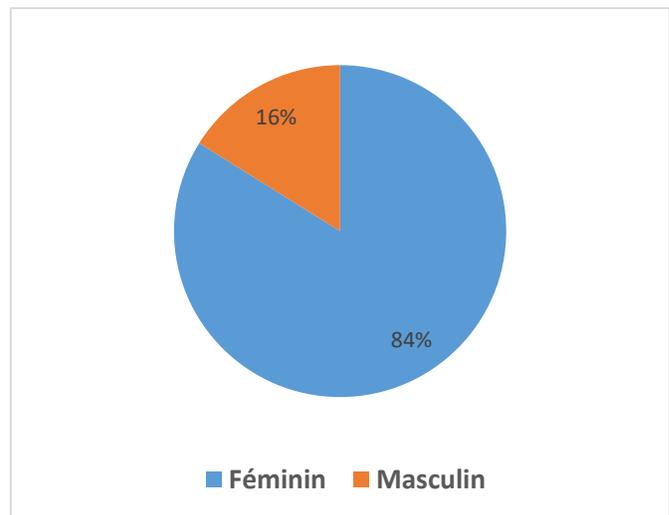
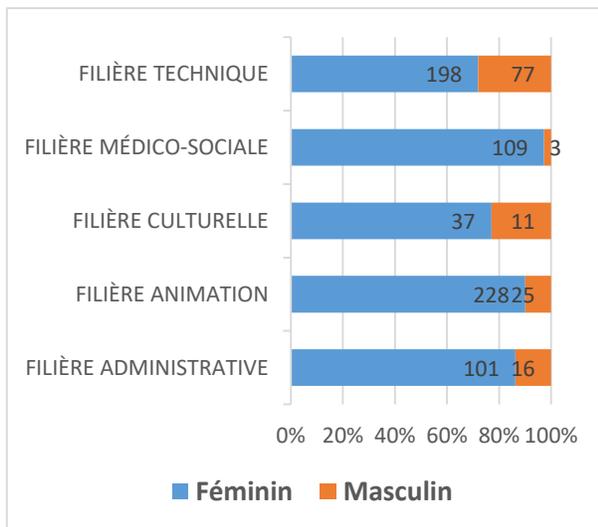
4) La pyramide des âges

L'âge moyen au sein de la collectivité se situe à 48 ans pour les titulaires et 38 ans pour les non-titulaires. L'étude la pyramide des âges des fonctionnaires de la collectivité met en avant le fait que dans les 5 à 10 ans, ce sont 279 agents qui pourront prétendre au départ en retraite, soit près de 2/5ème de la collectivité

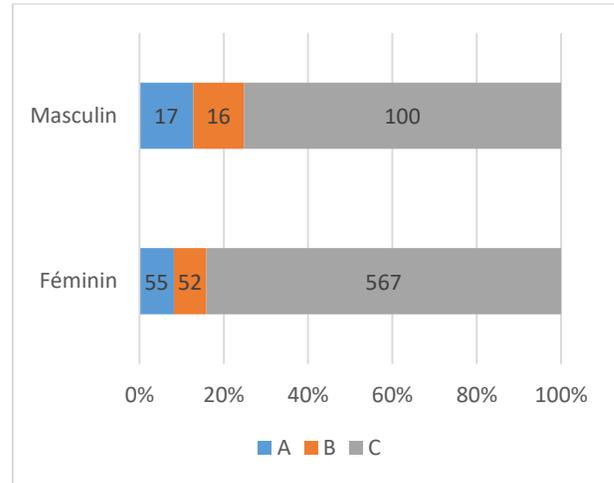
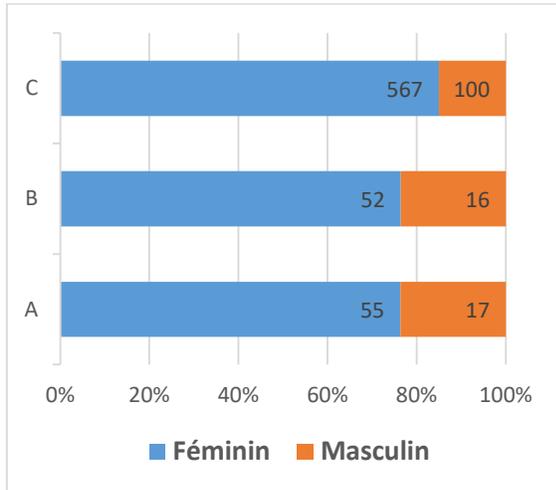


5) La répartition Hommes-Femmes

La collectivité se distingue dans sa strate par la reprise des compétences du secteur Enfance et Petite Enfance dont les métiers sont, historiquement, à vocation féminine.

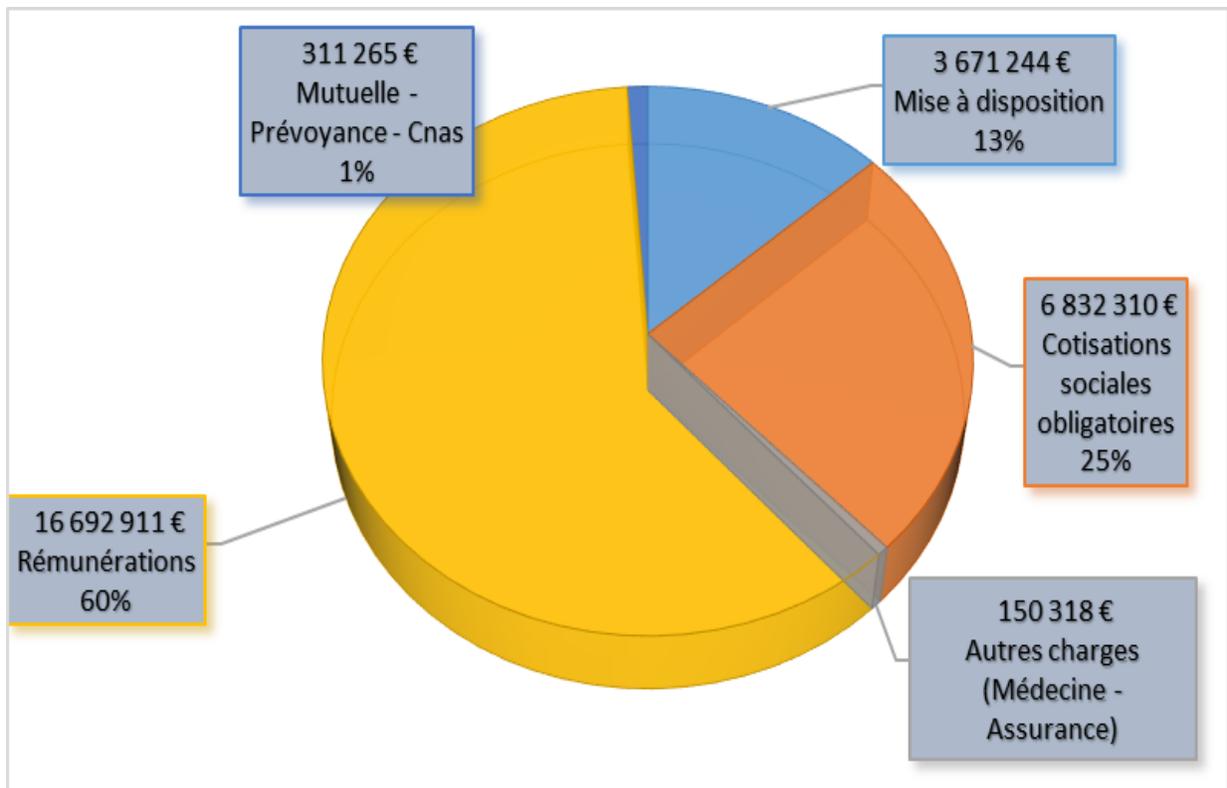


6) La répartition par H/F par catégorie

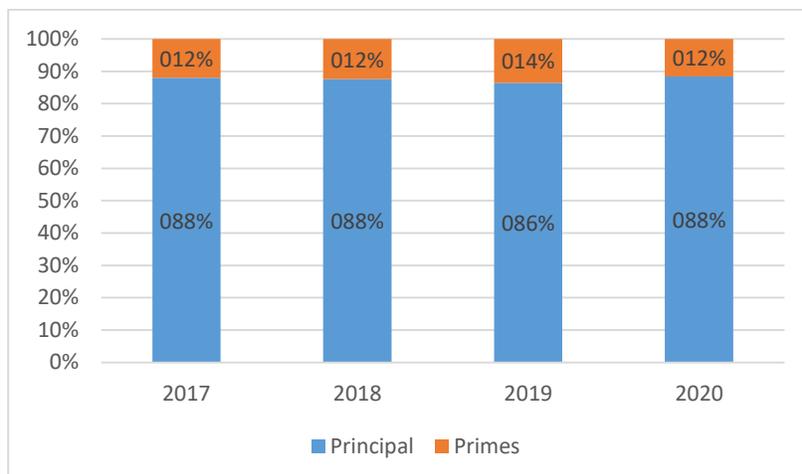


B) Les dépenses de personnel

1) La répartition de la masse salariale 2020



2) Rémunérations et primes



3) Evolution budgétaire

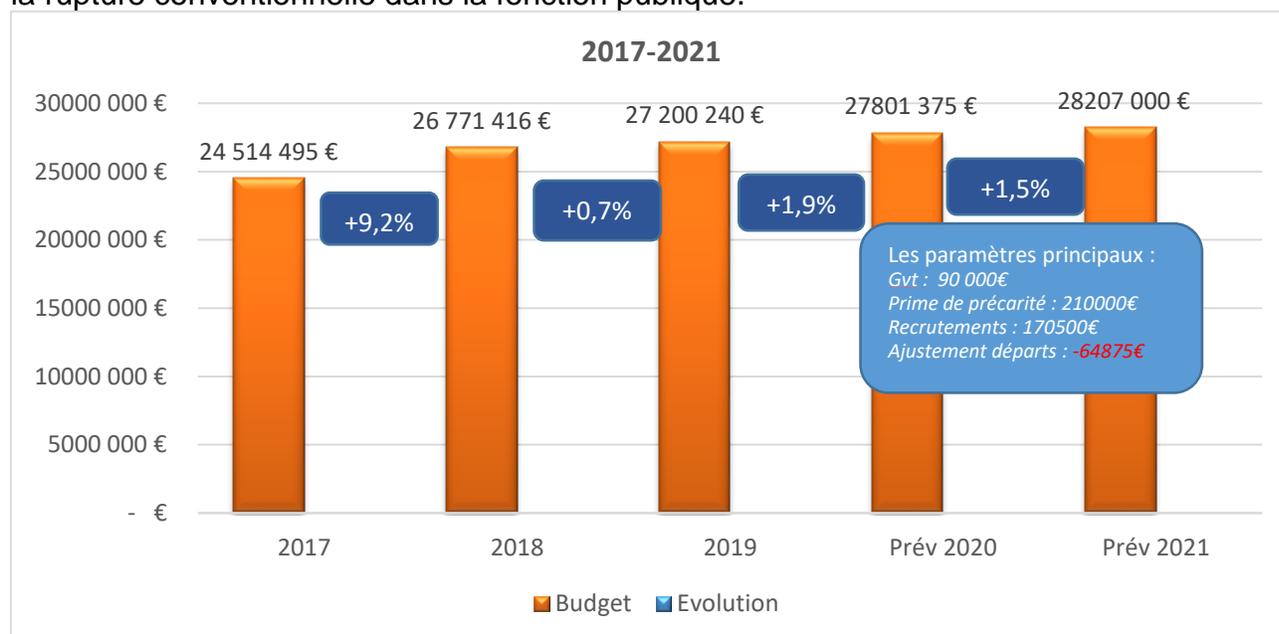
La forte augmentation d'effectif constatée entre 2017 et 2018 (+9,2%) s'est stabilisée en 2019 et en 2020.

Cependant l'année 2020 aura été marquée par l'épidémie de COVID et les renforts nécessaires pour faire face aux impératifs de sécurité et d'hygiène ainsi qu'une augmentation des remplacements en seconde moitié d'année.

La préparation bien en amont des besoins en postes permanents dans le domaine scolaire aura toutefois permis de limiter les dépenses 2020.

D'autres obligations statutaires se rajoutent toutefois aux dépenses 2021 :

- La mise en place de la prime de précarité
- L'augmentation de l'enveloppe ARE des fonctionnaires en prévision de départ non volontaires et éventuellement dans le cadre de l'application du décret relatif à la rupture conventionnelle dans la fonction publique.



Le budget prévisionnel du chapitre XII reste toutefois sujet à des variations possibles en 2021 en fonction de la pérennité de la situation sanitaire nationale.

C) Le temps de travail

Le temps de travail annuel est établi à 1607h00 conformément à la réglementation par la délibération du 11 juin 2018 qui fixe également :

- Le principe de l'annualisation
- Le temps hebdomadaire sur 3 possibilités (35h00, 36h00, 36h30) et réparti sur 3 cycles possibles
 - 5 jours
 - 4,5 jours
 - 4 jours
- Les temps partiels sont étudiés individuellement

Certaines catégories de personnel, dont l'emploi a été reconnu à forte contrainte ou pénibilité, bénéficient d'un aménagement à 1540h00

La situation générale liée au COVID a également imposée la mise en place du **télétravail** afin de lutter contre l'épidémie et respecter les mesures gouvernementales.

C) Les orientations pour 2021

En termes de prospective pour l'année 2021, l'augmentation de la masse salariale peut continuer d'être impactée par les nécessités liées au COVID.

Si la collectivité tend à se stabiliser au regard des missions, des mesures d'organisation (RIFSEEP), elle pourra faire face à l'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) tout en restant attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement.

Chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse particulière afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression).

Cependant, la mise en application de la prime de précarité pour les contractuels de droit public à hauteur de 10% du salaire brut perçu aura un impact non négligeable compte tenu du turn-over annuel.

Afin de contenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations il s'agira :

- D'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficience.
- D'anticiper chaque départ en retraite (une quinzaine d'agents devrait partir en retraite en 2020)
- Examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins.
- Prioriser les agents en situation de reclassement médical.
- De mobiliser davantage les directions opérationnelles dans le pilotage de la masse salariale, à partir d'outils de suivi partagé des dépenses RH.

En 2021 les remplacements des arrêts maladie et maternité seront limités et examinés au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service, de normes d'encadrement et de face à face avec les usagers.

En contrepartie de cet effort la collectivité prévoit pour 2021 le maintien d'une politique d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication des agents.

En matière de prévention et de lutte contre l'absentéisme, la mise en place effective du réseau des assistants de prévention doit permettre :

- D'améliorer les conditions de travail
- D'apporter une écoute de proximité des situations de travail des agents
- De réduire l'accidentologie et à plus long terme la maladie professionnelle

Paul Salvador
Président